

CARTE D'IDENTITE (CNI)

1) PIECES A FOURNIR POUR UN RENOUVELLEMENT AVEC CARTE NON PERIMEE OU PERIMEE DE MOINS DE DEUX ANS

PERSONNE MAJEURE :

- L'ancienne carte
- 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni (La taille du visage : 32mm à 36 mm)
- 1 justificatif de domicile récent à son nom et adresse (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...) *Si pas de justificatif à son nom : Fournir un justificatif de la personne chez qui vous vivez + la copie de sa carte d'identité + son attestation sur l'honneur certifiant que vous vivez bien à la même adresse*
ATTENTION : Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.

PERSONNE MINEURE :

- L'ancienne carte
- 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni (La taille du visage : 32mm à 36 mm)
- Empreinte obligatoire dès l'âge de 13 ans
- 1 justificatif de domicile récent du représentant légal (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...)
ATTENTION : Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.
- Copie de la carte d'identité du représentant légal en cours de validité
- Pour les enfants de parents divorcés ou séparés : Fournir, s'il y a, copie du jugement (fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant)

2) PIECES A FOURNIR POUR UN RENOUVELLEMENT AVEC CARTE PERIMEE DE + DE DEUX ANS

PERSONNE MAJEURE :

- L'ancienne carte
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance
- 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni La taille du visage : 32mm à 36 mm
- 1 justificatif de domicile récent à son nom et adresse (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...) *Si pas de justificatif à son nom : Fournir un justificatif de la personne chez qui vous vivez + la copie de sa carte d'identité + son attestation sur l'honneur certifiant que vous vivez bien à la même adresse*
ATTENTION : Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.

PERSONNE MINEURE :

- L'ancienne carte
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance
- 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni La taille du visage : 32mm à 36 mm
- Empreinte obligatoire dès l'âge de 13 ans
- 1 justificatif de domicile récent du représentant légal (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...)
ATTENTION : Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.
- Copie de la carte d'identité du représentant légal en cours de validité
- Pour les enfants de parents divorcés ou séparés : Fournir, s'il y a, copie du jugement (Fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant)

3) PIECES A FOURNIR POUR UN RENOUELEMENT AVEC PERTE OU VOL

PERSONNE MAJEURE :

- La déclaration de vol (A faire en gendarmerie) ou la déclaration de perte (A faire en gendarmerie ou en mairie)
 - 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance
 - 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni (La taille du visage : 32mm à 36 mm)
 - 1 justificatif de domicile récent à son nom et adresse (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau/ Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...) *Si pas de justificatif à son nom : Fournir un justificatif de la personne chez qui vous vivez + la copie de sa carte d'identité + son attestation sur l'honneur certifiant que vous vivez bien à la même adresse*
- ATTENTION :** Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.
- 1 timbre fiscal d'une valeur de 25 € (A acheter)
 - Justificatif de l'identité : un document comportant une photo (Passeport, Permis de conduire, carte vitale, Carte de combattant, Carte d'identité professionnel, Carte d'étudiant...)

PERSONNE MINEURE :

- La déclaration de vol (A faire en gendarmerie) ou la déclaration de perte (A faire en gendarmerie ou en mairie)
 - 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance
 - 2 photos d'identité conformes (35mm x 45 mm), identiques et récentes, tête nue, de face, fond clair et uni La taille du visage : 32mm à 36 mm
 - Empreinte obligatoire dès l'âge de 13 ans
 - 1 justificatif de domicile récent du représentant légal (Quittance EDF/ Facture de téléphone, gaz, eau Carte de Sécurité Sociale/Carte mutuelle/Carte électeur/CAF/Avis imposition...)
- ATTENTION :** Les RIB, Cartes grises, Attestations d'assurance automobiles sont irrecevables.
- 1 timbre fiscal d'une valeur de 25 € (A acheter)
 - Copie de la carte d'identité du représentant légal en cours de validité
 - Pour les enfants de parents divorcés ou séparés : Fournir, s'il y a, copie du jugement (Fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant)
 - Justificatif de l'identité : un document comportant une photo (Passeport, Carte d'étudiant...)

NORMES OFFICIELLES

DES PHOTOS D'IDENTITE :

